

de mise en vigueur

du 15 septembre 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 16 juin 2021, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 2 juillet 2021, entrent en vigueur avec effet :

a. au 1er septembre 2021 :

1. décret du 16 juin 2021 autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal universitaire (AIU) (BLV 414.94.1).

b. au 15 septembre 2021 :

1. décret du 16 juin 2021 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour financer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique climatique et de durabilité (mesure du Plan climat) (BLV 814.00).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 septembre 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 24 septembre 2021